



DÉPARTEMENT DU CHER
Arrondissement de BOURGES

ARRÊTÉ DE VOIRIE

Le maire de La Chapelle Saint-Ursin (Cher),

Vu la demande de CITEOS-BOURGES TSA70011 chez Sogelink 69134 Dardilly Cedex,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ; L.2213-1 à L.2213-6,

Considérant qu'il y a lieu de permettre l'exécution **des travaux de remplacement des lanternes d'éclairage public vétustes et d'assurer la sécurité publique du lundi 8 au vendredi 19 juin 2026** :

- Rue de la Gare
- Rue des Carrières
- Rue des Petites Croix
- Rue des Vignes
- Rue des Vallées

ARRETE

Article 1 : A l'occasion des travaux cités ci-dessus la voie de circulation est rétrécie par empiètement sur la chaussée des véhicules de la société CITEOS.

Article 2 : La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les soins du demandeur et la copie du présent arrêté sera affichée sur le lieu de son exécution.
Les lieux devront être restitués à l'identique une fois les travaux réalisés.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 4 : Cet arrêté sera transmis, pour exécution :
- au Commissaire général, Directeur départemental de la police nationale du Cher,
- au service de la police municipale,
- au demandeur,
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en Mairie, le 05 juin 2026

Le maire


Jean-Marie VOLZOT
(Cher)

